

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE VENDREDI 17 FEVRIER 2023**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 11
Procurations : 4
Absent : 0

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept février à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, PAGES Anne, PANTEL Emilie, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présents par procuration : Monsieur BECHETOILLE Xavier à Monsieur BRUNET Jean-Marie, Monsieur PARENT Philippe à Monsieur SOULIER Samuel, Madame DOMEIZEL Emilie à Monsieur BALMADIER André, Madame GOEURY Béatrice à Madame PANTEL Emilie.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

12 - OBJET : ADHESION LABEL NATIONAL VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Le Conseil Municipal de Saint-Alban-sur-Limagnole souhaite faire candidature au Label national Villes et Villages Fleuris, 1ère fleur.

Ce label récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie et la stratégie globale d'attractivité mise en place à travers le paysage, le végétal et le fleurissement.

Les critères évaluent :

- La démarche globale de valorisation communale ;
- Les actions d'animation et de promotion de cette démarche auprès de la population, des visiteurs et des acteurs pouvant être concernés ;
- La présentation du patrimoine végétal et du fleurissement ;
- Les modes de gestion mis en place pour entretenir ce patrimoine en respectant les ressources naturelles et la biodiversité ;
- Les actions complémentaires mises en œuvre pour favoriser la qualité de l'espace public (patrimoine, mobilier, voirie, façades, enseignes, propreté, ...) ;
- La cohérence des aménagements paysagers et leur gestion selon les différents lieux de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite que la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole fasse candidature au Label national Villes et Villages Fleuris, 1ère fleur.

Le Maire,

Monsieur Samuel SOULIER

